

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MOUZEIL, dûment convoqué le 3 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Daniel GARNIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Présents : M. Daniel GARNIER, M. Stéphane PIVETEAU, M. Daniel MOULIN, Mme Jacqueline LE TEXIER, M. Bruno BERTHELOT, M. Damien LE BRESTEC, M. Gaëtan BELLEIL, Mme Florence BEZIER, Mme Sylvie BLANDIN, Mme Sabine DESMARES, M. Benoît DESORMEAUX, Mme Marina JULIENNE, Mme Sandrine NIEL, M. Michel PAGEAU, Mme Marie RAFFIN.

Absents : M. Mathieu HERVOUET (excusé), Mme Dominique LE GALL (excusée), Mme Nathalie TRUIN, Mme Katia VAUMOURIN-TANOE (excusée).

Pouvoirs : Mme Dominique LE GALL à Mme Florence BEZIER.

M. Benoît DESORMEAUX a été désigné secrétaire de séance.

16 voix : Pour

0 voix : Contre

0 : Abstention(s)

Décision Modificative n° 2 (DM2) au budget principal de la commune

M. Daniel GARNIER, Maire, fait part aux membres du Conseil Municipal du besoin de prendre une décision modificative au budget principal 2025, relative à un besoin de réaffectations de crédits au sein de la section d'investissement du budget principal de la commune 2025.

En effet, il a été omis, au moment du vote du budget primitif, l'inscription de crédits à l'opération « 45 - MAIRIE » au compte « 2183 - Matériel de bureau et informatique » pour le renouvellement de l'installation de téléphonie fixe de la mairie et de la flotte de téléphones mobiles. Ainsi, il est proposé de procéder à la réaffectation de crédits de la manière suivante :

Article (Compte)	Nature	INVESTISSEMENT		Opération	Chapitre
		Dépenses	Recettes		
2183	Matériel de bureau et informatique	- 8 000.00 €		45	21
2151	Réseaux de voirie	+ 8 000.00 €		49	21
Totaux		+ 0.00 €	+ 0.00 €		

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la décision modificative n° 2 au budget principal de la commune, pour l'ensemble des besoins de modifications présentées.

Publié le 10/09/2025

Le secrétaire de séance,
Benoît DESORMEAUX



Le Maire,
Daniel GARNIER

